

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 09 avril 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUTH

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 28 mars 2024

Conseillers présents : 14

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

Membres absents excusés : Mmes Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole PEYNET.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20240410****Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023****Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte financier unique présente le résultat cumulé suivant :

- Un excédent de fonctionnement de : **565 311.22 €**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	295 228.11 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif)	270 083.11 €
Résultat à affecter	565 311.22 €
Solde d'exécution d'investissement	-214 376.11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-96 845.20 €
Besoin de financement	-311 221.31 €
AFFECTATION	565 311.22 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	311 221.31 €
Report en fonctionnement R 002	254 089.91 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 11 avril 2024

Le Maire, René HOELT



La Secrétaire de séance, Nicolas GUTH

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>